



SYNDICAT
NATIONAL
DES
FINANCES
PUBLIQUES

71

Madame la Présidente,

Les documents du Comité Technique Local du 28 juin 2018 fournis par la DDFIP 71 nous présentaient le projet de l'Adaptation des Structures et du Réseau 2019. Pour les représentants des personnels ce projet portait une atteinte grave au réseau des centres des finances publiques de Saône et Loire. La motion lue par les organisations syndicales rappelait leur attachement au réseau de trésoreries et services de proximité existants et dénonçaient ces suppressions qui fragilisaient le réseau et entraînaient une baisse évidente du niveau de service rendu à l'utilisateur et aux élus.

Alors qu'on nous a exposé, en juin :

- que «le maillage (...) ne correspond plus aux évolutions démographiques et territoriales de ces dernières années » ;
- que ces suppressions sont guidées par une « mise en cohérence des implantations de trésoreries » permettant de « renforcer » et « d'exercer au mieux les missions » et de « renforcer la qualité du service rendu à l'utilisateur »,

comment expliquer que, dans sa lettre du 8 octobre 2018, informant les élus du maintien des trésoreries de Perrecy les Forges, Digoin, St Léger sous Beuvray et Cuiseaux, le Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, pratique la « déconcentration de proximité » qui « vise à redistribuer l'implantation du réseau de la DGFIP à l'échelle nationale comme à l'échelle locale, des métropoles et chefs-lieux de départements vers les zones plus rurales, en veillant à préserver la meilleure accessibilité des services publics pour nos concitoyens » ?

Préserver la meilleure accessibilité des services publics pour nos concitoyens, dans les zones rurales...C'est un argument que nous n'avons cessé de brandir en séance auquel nous étai opposé la nécessaire adaptation au monde moderne. Aujourd'hui, c'est le ministre lui-même qui le reprend dans un exercice de grand écart dont seul le politique a le secret... Certes, nous nous félicitons de ces décisions. Mais l'effort est insuffisant et ce sont tous les services existants en Saône et Loire qui doivent perdurer dans leur localisation et non glisser vers Chalon et Mâcon.

Il est remarquable de voir le ministère, à la fois donneur d'ordre et émetteur d'éléments de langage et de boîtes à outils permettant la liquidation des services territoriaux, prendre le contre-pied de ses exécutants locaux en reprenant des arguments développés par les organisations syndicales. Nous ne sommes pas dupes et ce recul nous incite à continuer à nous battre pour nos services et missions. A la DGFIP ensuite de réclamer les moyens humains nécessaires pour respecter l'esprit de la lettre de notre ministre de tutelle...

Nous avons ici la démonstration que ces fermetures n'obéissent absolument pas à une volonté de transformation pour améliorer les services publics ou les renforcer, mais qu'il s'agit de l'application aveugle d'une politique qui ne prend pas en compte les besoins fondamentaux des citoyens...sauf si ceux-ci se dressent et se battent pour les préserver. Alors, dans ces circonstances, le « politique » peut fléchir...